

Concours de BD

Thème
La magie

À rendre le 10 mai
au plus tard



**ATELIERS AIDE ET CONSEILS CONCOURS BD – SUR INSCRIPTION
LES DIMANCHES 25 JANVIER, 15 MARS ET 12 AVRIL – 15H-18H
MÉDIATHÈQUE ANNE-FONTAINE – 01 40 96 17 17**

Festival Des Bulles dans la Ville

Sam. 30 mai 2026 – Espace Vasarely

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Dans le cadre du festival Des Bulles dans la ville, la ville d'Antony organise le vingtième concours antonien des talents BD sur **le thème : « La magie »**.

Article 2 - Ce concours est ouvert aux franciliens, sans limite d'âge (hors Prix scolaire). Seules sont exclues les personnes ayant déjà professionnellement publié des illustrations ou bandes dessinées et les grands prix des années précédentes. Les œuvres devront faire entre une et trois planches et présenter une histoire complète. **Chaque candidat ne pourra proposer qu'une seule et unique réalisation. Si le récit s'inspire d'une œuvre déjà existante, le candidat est tenu de le mentionner explicitement sous peine d'exclusion.**

Article 3 - Les candidats pourront travailler sur le support de leur choix et devront **présenter de une à trois planches de format : 21 x 29,7 minimum et 50 x 60 maximum**. Les travaux devront s'inspirer du thème de « La magie ». Toute planche présentée hors thème ou hors format sera éliminée. Les travaux présentés devront être des originaux jamais publiés ou des sorties informatiques. Les concurrents pourront, s'ils le souhaitent, s'inscrire à des ateliers d'aide et conseils au concours, animés par l'auteur en résidence.

Article 4 - **Les envois ou dépôts devront parvenir au plus tard le dimanche 10 mai 2026 à 18 heures** délai de rigueur (aucun envoi parvenu après cette date ne sera pris en considération) **à la médiathèque Anne-Fontaine d'Antony, Concours BD, 20 rue Maurice Labrousse, 92160 Antony**. Les planches devront être numérotées et accompagnées d'un feuillet séparé comportant le nom, l'adresse, l'âge, le téléphone et une adresse e-mail. Les noms et prénoms ne devront apparaître qu'au dos des planches. **Aucun reçu ne sera délivré**.

Article 5 - **La cérémonie de la remise des prix aura lieu lors du festival Des Bulles dans la ville le samedi 30 mai 2026 à 19h15 à l'espace Vasarely. Les lauréats sont tenus d'y assister ou d'y être représentés pour recevoir leur prix.**

Les Prix à attribués sont :

- **Grand Prix** doté de 200€ de bons d'achat auprès de la librairie BD Geek et un abonnement « Tous documents » d'un an dans les médiathèques d'Antony. Le lauréat du Grand Prix sera invité à participer au jury de la prochaine édition du concours en 2027.

- **Prix spécial du jury** doté de 100€ de bons d'achat auprès de la librairie BD Geek et un abonnement « Tous documents » d'un an dans les médiathèques d'Antony.
- **Prix du public** doté de 100€ de bons d'achat auprès de la librairie BD Geek et un abonnement « Tous documents » d'un an dans les médiathèques d'Antony. Ce prix récompensera les planches ayant recueilli le plus de suffrages le jour du festival, de l'ouverture des portes jusqu'à la clôture des votes à 18 heures.
- **Prix du Conseil des Jeunes Citoyens** (toutes catégories) doté de 100€ de bons d'achat auprès de la librairie BD Geek et un abonnement « Tous documents » d'un an dans les médiathèques d'Antony.
- **Prix jeune espoir** (moins de 12 ans) doté de 50€ de bons d'achat auprès de la librairie BD Geek
- **Prix jeune espoir** (de 12 à 15 ans) doté de 50€ de bons d'achat auprès de la librairie BD Geek.
- **Prix scolaire d'Antony** récompense le meilleur travail d'une classe élémentaire de la ville, doté d'un prix pour la classe et de surprises.

Les bons d'achat et les abonnements dans les médiathèques sont à utiliser avant le 30 novembre 2026. Au-delà de cette date, ils ne seront plus valables.

Article 6 - Les candidats s'engagent à céder gratuitement aux organisateurs du concours tous les droits d'exécution et de reproduction, notamment les droits d'exposition et d'édition éventuelle des œuvres, cette utilisation étant limitée au cadre du concours et à toutes les manifestations s'y rapportant pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Article 7 - Les planches des lauréats seront exposées à la médiathèque Anne-Fontaine à partir du 2 juin 2026. Les candidats pourront récupérer leurs planches à l'issu de la remise des prix et ensuite à la médiathèque Anne-Fontaine à compter du mardi 2 juin 2026.

Article 8 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux créations. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté, et de modifier la liste des Prix. La participation au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.



RENSEIGNEMENTS : 01 40 96 72 82
WWWVILLE-ANTONY.FR/DESBULLESDANSVILLE